

Tournay, le 17/04/2026

**Conseil Communautaire**  
**JEUDI 16 AVRIL 2026 à 18H00 à MASCARAS**  
**PROCÈS VERBAL D'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric ABADIA.

Date de convocation : 3 avril 2026

Nombre de conseillers : 67

En exercice : 67

Qui ont pris part aux délibérations : 66 + 1 = 67

**PRÉSENTS** : ABADIA Cédric, ABADIE Daniel, ALEGRET Christian, ALEXIS Marjorie, ARNÉ LE VAN LOI Dominique, ARTIGUE Francis, BARIS Dominique, BARRAQUE Jean-Marc, BERTHIER Aline, BONNET Nathalie, BORDIS Francis, CAPDEVILLE Julien, CAPEL Richard, CARRERE Angèle, CAZABAT Jean-Luc, CAZALAS Sabine, CAZAUX Régine, CHA Sabine, CHAZE David, CHEVALIER Jean-Michel, DARRÉ Eliane, DARVAND Céline, DATAS-TAPIE Nicolas, DAVEREDE Philippe, DUCOMBS Michel, DUHAU Serge, DUTHU Didier, ESPURT Joseph Paul, FOURCADE Thierry, GABRIEL Félix, GAILLAT Paul, GAROCHAU Aurélie, GIUGE Christian, JOURET Christian, LABAT Cyrille, LACASSAGNE Jean-Marc, LACOSTE Pierre, LAFFARGUE André, LAPASSET Jean-Louis, LAPORTE Laurent, LAPORTE Stéphane, LARRÉ Bernard, LARRÉ Michel, LASSALLE Christian, LASSIME Christophe, LECAUDEY Maria, MARQUES Laurent, MARQUE-SANS Frédéric, MASSET Didier, MEYER Benoît, NOGUES Christian, OSSUN Philippe, PAILHAS Michel, PAILHÉ Alain, PAILHÉ Jean-Marc, PARDON Laurent, PÉRÉ Jean-Luc, ROY Françoise, SABATHE Jean-Luc, SAINT-MEZARD Hervé, SCHERRER Emile, SEUBE Pierre, THUILLER Alain, TRINC André, VEDERE Thierry

**PROCURATIONS** : Monsieur Jérôme SARRAMEA donne pouvoir à Monsieur Bernard LARRE

**ACCUEIL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric ABADIA, président sortant de la Communauté de communes, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Julien CAPDEVILLE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

**ÉLECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Joseph-Paul ESPURT, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 66 conseillers présents et une procuration et a constaté que la condition de quorum est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Monsieur Michel PAILHAS et Madame Aurélie GAROCHAU.

### **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 1

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

| CANDIDATS           | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |              |
|---------------------|-----------------------------|--------------|
|                     | En chiffres                 | En lettres   |
| ABADIA Cédric       | 33                          | Trente-trois |
| DATAS-TAPIE Nicolas | 32                          | Trente-deux  |

### **PROCLAMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Cédric ABADIA a été proclamé président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

### **COMPOSITION DU BUREAU ET NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

Sous la présidence de Monsieur Cédric ABADIA, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être

supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 10 vice-présidents. Il propose au conseil de délibérer pour la création de 8 postes de vice-présidents.

Au vu de ces éléments, **le conseil communautaire, après délibération à l'unanimité, a fixé à 8 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.**

#### **INTERRUPTION DE SEANCE :**

M. DARIES Gérard quitte l'assemblée et donne pouvoir à M. OSSUN Philippe.

Le Président compte 65 délégués présents et 2 procurations.

Le nombre de votants est de 67.

#### **ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS**

##### **Élection du premier vice-président**

##### ***Résultats du premier tour de scrutin***

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 20

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

| CANDIDATS             | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |               |
|-----------------------|-----------------------------|---------------|
|                       | En chiffres                 | En lettres    |
| CHEVALIER Jean-Michel | 47                          | Quarante-sept |

##### ***Proclamation de l'élection du premier vice-président***

**Monsieur Jean-Michel CHEVALIER** a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

### Election du second vice-président

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

| CANDIDATS            | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |               |
|----------------------|-----------------------------|---------------|
|                      | En chiffres                 | En lettres    |
| LACASSAGNE Jean-Marc | 49                          | Quarante-neuf |

#### **Proclamation de l'élection du premier vice-président**

Monsieur Jean-Marc LACASSAGNE a été proclamé second vice-président et immédiatement installé

### Election du troisième vice-président

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

| CANDIDATS      | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |             |
|----------------|-----------------------------|-------------|
|                | En chiffres                 | En lettres  |
| BERTHIER Aline | 30                          | Trente      |
| LABAT Cyrille  | 37                          | Trente-sept |

#### **Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Monsieur Cyrille LABAT a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

### Élection du sixième vice-président

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 28

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

| CANDIDATS   | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |               |
|-------------|-----------------------------|---------------|
|             | En chiffres                 | En lettres    |
| CHAZE David | 34                          | Trente-quatre |

#### **Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

**Monsieur David CHAZE** a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

### Élection du septième vice-président

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

| CANDIDATS        | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |             |
|------------------|-----------------------------|-------------|
|                  | En chiffres                 | En lettres  |
| NOGUES Christian | 38                          | Trente-huit |
| GIUGE Christian  | 28                          | Vingt-huit  |

#### **Proclamation de l'élection du septième vice-président**

**Monsieur Christian NOGUES** a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

### Élection du quatrième vice-président

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 17

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

| CANDIDATS          | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |               |
|--------------------|-----------------------------|---------------|
|                    | En chiffres                 | En lettres    |
| LASSIME Christophe | 48                          | Quarante-huit |

#### **Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

**Monsieur Christophe LASSIME** a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

### Élection du cinquième vice-président

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 24

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

| CANDIDATS      | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |               |
|----------------|-----------------------------|---------------|
|                | En chiffres                 | En lettres    |
| LACOSTE Pierre | 42                          | Quarante-deux |

#### **Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

**Monsieur Pierre LACOSTE** a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

**INTERRUPTION DE SEANCE :**

M. DATAS-TAPIE Nicolas quitte l'assemblée.

Le Président compte 64 délégués présents et 2 procurations.

Le nombre de votants est de 66.

**Élection du huitième vice-président**

***Résultats du premier tour de scrutin***

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 66

Nombre de suffrages déclarés blancs (enveloppes vides) : 25

Nombre de suffrages déclarés nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

| CANDIDATS      | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |             |
|----------------|-----------------------------|-------------|
|                | En chiffres                 | En lettres  |
| BERTHIER Aline | 38                          | Trente-huit |

***Proclamation de l'élection du huitième vice-président***

**Madame Aline BERTHIER** a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et autres membres du Bureau – élections auxquelles il vient d'être procédé – il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévues aux articles L1111-12 à 14 du CGCT, créé Loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, article 9.

Lecture est ainsi faite par le président et un exemplaire de la Charte de l'élu local est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie des dispositions du CGCT relatives aux communautés de communes.

**CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 avril 2026, à 23 heures, 00 minutes, en double exemplaire <sup>1</sup> a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

*Le président*

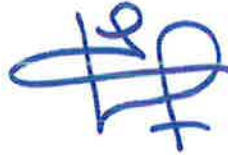
**Cédric ABADIA**



*Le conseiller communautaire*

*le plus âgé,*

**Joseph-Paul ESPURT**



*Le secrétaire,*

**Julien CAPDEVILLE**



*Les assesseurs,*

**Michel PAILHAS et Aurélie GAROCHAU**



<sup>1</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.